

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Avis de publicité pour donner suite à une manifestation d'intérêt spontanée à Rabastens de Bigorre

1. Description du projet

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation spontanée d'une entreprise qui a fait une proposition d'occupation pour l'installation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture du bâtiment situé sur la commune de Vic-en-Bigorre (43.369586, 0.060271).

Le bâtiment concerné se situe sur les parcelles ci-après :

- 000 OD 1513 superficie : 4630 m² ;

La surface projetée de l'occupation de la toiture avoisine les 655 m².

Conformément à l'article L.2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques et afin d'assurer la transparence et l'égalité de traitement des candidats potentiels à l'occupation du domaine public de la Communauté de communes Adour-Madiran pour l'exercice d'activités économiques, ladite Communauté de communes est tenue de procéder à une publicité préalable à la délivrance d'une convention d'occupation de toiture afin de s'assurer de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

2. Redevance

Conformément à l'article L2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, cette occupation donne lieu au versement d'une redevance à la commune par le prestataire.

3. Attribution

Les dossiers seront analysés par la Communauté de communes Adour-Madiran au regard des critères d'appréciation suivants :

- La participation financière du propriétaire du bâtiment à la mise à disposition de la centrale : 25% ;
- Les capacités techniques et financières du candidat : 50 % ;
- Les références du candidat dans des projets équivalents : 25 %

La signature d'une convention d'occupation de la toiture entérinera le choix de la commune.

Si aucun candidat ne se manifeste dans le cadre de cet appel à candidature dans le délai indiqué à l'article 4, le domaine public pourra être occupé par l'entreprise ayant initialement manifesté son intérêt.

4. Modalités de la réponse

La transmission des documents se fera par voie électronique à l'adresse suivante : florent.lassalle@adour-madiran.fr

Date et heure limites de dépôt des projets : 29 février 2024 à 12heures.

5. Documents à remettre

Extrait KBIS / statuts ou équivalent ;

- Effectifs et moyens matériels de la société ;
- Des références similaires sur les 3 dernières années (moins si la société a moins de 3 ans) ;
- Un planning prévisionnel ;
- Une présentation du projet envisagé ;

- Une note détaillée précisant les propositions faites par la société pour chacun des critères d'attribution fixés au paragraphe 3.

Date de la Publication de l'avis : 22 Janvier 2024

Le président
RE Frédéric

